



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUC) - ANNEE 2025

Sur proposition de Pierre BESNARD.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le Conseil Municipal,

DEL2026_06_118

Vu la loi n°91-429 du 13 mai 1991 instituant une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au bénéfice des communes confrontées à une insuffisance de ressources financières et supportant des charges élevées,

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les maires des communes bénéficiaires de cette dotation doivent justifier de son utilisation,

Considérant que la commune a bénéficié au titre de l'exercice 2025, de la dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 5 703 281,00 euros,

Considérant que cette dotation a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau ci-dessous :

Actions financées en fonctionnement (fonctionnelle)	Commentaires	Dépenses totales	%	Part DSUCS
Action en faveur de la sécurité (1)	Dont police municipale, CLSPD, contribution à la brigade des sapeur pompiers de Paris	2 456 296,84 €	20.84%	511 912,47 €
Action en faveur de l'enseignement et de la formation (2)	Dont restauration scolaire, interventions dans les écoles	5 613 128,87 €	20.84%	1 169 822,23 €
Action en faveur des sports, de la jeunesse et de la culture (3)	Dont subventions aux associations, colonies apprenantes, dépenses de gestion courante des structures sportives, des centres de loisirs et de la jeunesse Dont défilé des cultures, école de musique, de danse, et autres activités artistiques	6 641 206,32 €	20.84%	1 384 082,03 €
Action sociale et santé (4)	Dont financements au CCAS, aux centres sociaux et au PRE, interventions de santé	6 427 537,18 €	20.84%	1 339 551,62 €
Action en faveur de l'aménagement des territoires et habitat (5)	Dont propreté urbaine et aménagement des espaces verts et de la voirie et éclairage public	6 227 742,00 €	20.84%	1 297 912,66 €
TOTAL		27 365 911,21 €	20.84%	5 703 281,00 €

Après avoir entendu la présentation par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

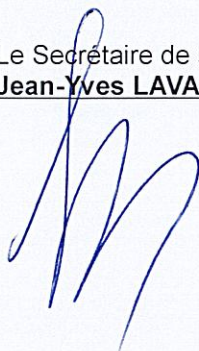
De prendre acte du rapport d'utilisation pour l'année 2025 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.